

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 2

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Abstentions: 0

**Représentés :** Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

**Présents non votants :**

**Excusés :** Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents :**

#### Objet: Animation du Groupe d'Action Locale LEADER 2021

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique (sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon) pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 a été évalué à 93 696,13 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents à temps plein pour l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15 % des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2021 est donc de 93 696,13 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

|   |             |
|---|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 9 369,61 €  |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée          | 9 369,61 €  |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER                  | 74 956,88 € |

Le solde de 0,03 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-Chinian le 11 septembre 2020.

Le Président,  
Jean ARCAS

